

Affaire n°3/94 : Acquisition de biens mobiliers pour les services administratifs de la Ville de Saint-Pierre (Lots n°1 à 3)- Approbation des marchés.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour « Acquisition de biens mobiliers pour les services administratifs de la Ville de Saint-Pierre – lots 1 à 3 ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 29 septembre 2025 au BOAMP/JOUE et le mardi 30 septembre 2025 au journal local (Le Quotidien) avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 03 novembre 2025.

Les marchés deviennent exécutoires à compter de leur date de notification. Ils sont conclus pour une période de QUATRE (04) ANS. Les marchés pourront être dénoncés par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification).

En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins TROIS (03) mois avant la fin de chaque période annuelle. Ils s'exécutent par émission de bons de command au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget.

Les marchés sont passés en valeur avec un minimum et un maximum sur le fondement des articles R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches. Les prestations font l'objet d'une décomposition en 3 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 10 décembre 2025 pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (La valeur économique (coefficient 40) et la valeur technique (coefficient 60) les offres suivantes:

Désignation des prestations	Attributaire du marché	Montant minimum sur la durée du marché (en € T.T.C)	Montant maximum sur la durée du marché (en € T.T.C)
Equipements pour espaces de direction et de représentation.	NEO REUNION DISTRIBUTION	90 000	200 000
Mobiliers : assises, bureaux, rangements, cloisons.	AGENCEMENT BUREAU CONCEPTION DECORATION (ABCD)	800 000	3 000 000
Autres équipements (espace détente, électroménagers, ...)	LOT DECLARE SANS SUITE POUR CAUSE D'INFRUCTUOSITE	80 000	400 000

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés correspondants sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).**



P/EXTRAIT
LE MAIRE



David LORION

réception en préfecture
202519-2026-3-94-DE
26/05/2026
réception préfecture : 26/05/2026